

# La Lomagne

Tarn et Garonnaise



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 15 décembre 2015 -18h

Ouverture de séance : 18h00

Secrétaire de séance : Monsieur Odé GUIRBAL

Les propositions présentées ont été validées dans les commissions respectives et en commission Finances et Personnel.

Communauté de Communes de  
la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

413, rue d'Esparsac - BP 34  
82500 Beaumont de Lomagne

[www.malomagne.com](http://www.malomagne.com)



- **Etaient présents** : Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Lucie DISBEAUX. Christian MAILFERT. Geneviève MELLAC. Alain CARRERE. Jean-Claude BONNEFOI. Céline FRESQUET. Alain BERGAMASCO. Danielle CAPELLE. Jean-Luc ISSANCHOU. Gérard FAURE. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Dominique DEL MARCO. Bernard DIANA. Claude RENARD. Michel BAQUE. Claude TRIFFAULT. René THAU. Serge MELLAC. Ghislain DANGAS. Marie-Christine CARETTE. Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Marie-Rose FALGAYRAS. Brigitte HYGONENQ. Jean-Michel LEFEBVRE. André AUZERIC. Max DAYREM. Marie-Claude KAKIEL. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Julien-Pierre LAPORTE. Geneviève DUILHE. Climène BRINGAY. René GIAVARINI. Michel DELBREIL . Raymond COUDERC.
- **Etaient absents, excusés ou non représentés** : Alain GAUSSENS. Nicole JOUGLAR. Delphine BARRA. Jean-Marc NICOLAS. Claude BUSSO. Patrick PRADINES.
- **Participaient également** :  
Madame Isabelle PONTAC, Comptable CCLTG. Madame Sylvie BOUTEVIN, Comptable CCLTG. Madame Sandrine CHAMPIE, Chargée de mission CCLTG. Monsieur Alex AVENSAC, Responsable voirie CCLTG. Madame Isabelle PRETE, Secrétaire CCLTG.



# Ordre du jour

- **ZA Sérignac** : choix maître d'œuvre et plan financement.
- **Projet hôtel d'entreprises sur ZA de Bordevieille**
- **Maison de santé Pluri-professionnelle** à Beaumont
- **Vente terrain à Biofusion.**
- **Aide valorisation façades** : dossier Dayrem (Maubec),
- **OPAH** : participations propriétaires occupants.
- **Voirie** : renforcement voirie Asques.
- **Schéma Directeur d'Aménagement Numérique** : adhésion, approbation statuts, désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant.
- **Pôle d'Equilibre territorial et Rural (PETR)** : transformation du Pays en PETR, adoption des statuts, désignation de 3 délégués suppléants et GAL : désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant
- **Petite enfance** : versement acompte des subventions par anticipation avant vote budget
- **Ouverture d'un poste d'animateur**
- **Projet création Pôle Petite enfance**

Questions diverses



# Extension et aménagement ZA Delor à Sérignac

**> OJ : Choix maître d'œuvre et validation plan financement prévisionnel**

**CC 2/07/15 : validation acquisition parcelle 97 de 3ha 84a 47 ca**

**CC 15/10/15 : fixation prix de vente à 2 €HT/m<sup>2</sup>**

**4/12/15 : signature acte notarié**

**> Choix maître d'œuvre pour réaliser travaux pour aménager lotissement**

**Proposition honoraires de SOGEXFO : 14 400 €HT (17 280 €TTC)**

Mission géomètre (foncier, bornage..) *forfaitaire* 3 500 €HT

Mission étude (permis d'aménager dossier loi sur l'eau) *forfaitaire* 4 500 €HT

Mission projet maîtrise d'œuvre (DCE, suivi travaux) 6 400 €HT

Travaux : réalisation voie desserte interne pour desservir 4 macro lots

(divisibles en 12 lots maxi) pour surface cessible vente de 3,3 ha (cf plan APS)

Travaux : réalisation voirie, réseau assainissement pluvial, eau potable,

réseau télécom et fibre, réseau électricité, éclairage public, bassin rétention..

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le choix du maître d'œuvre.



# Extension et aménagement ZA Delor à Sérignac

## Plan financement prévisionnel (phase APS) à valider

### demandes subventions

Coût prévisionnel global : 212 847 €HT

<b>Dépenses :</b>	Achat terrain	48 447 €
	Travaux	150 000 €
	Maîtrise d'œuvre	14 400 €
<b>Recettes :</b>	Europe (Leader)	16 383 €
	Etat (DETR)	53 211 €
	Etat (TIL)	20 000 €
	Dépt	14 684 € (quid Loi NOTRe?)
	Région :	non éligible
	Recettes vente lots	66 000 €
	Autofinancement	42 569 € (20%)

### Calendrier prévisionnel

Janvier 2016 : dépôt permis d'aménager

Avril 2016 : obtention PA

Mai-juin 2016 : consultation entreprises

Septembre 2016 : début travaux

Décembre 2016 : achèvement travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil  
Communautaire approuve le plan de  
financement prévisionnel concernant ce  
projet.

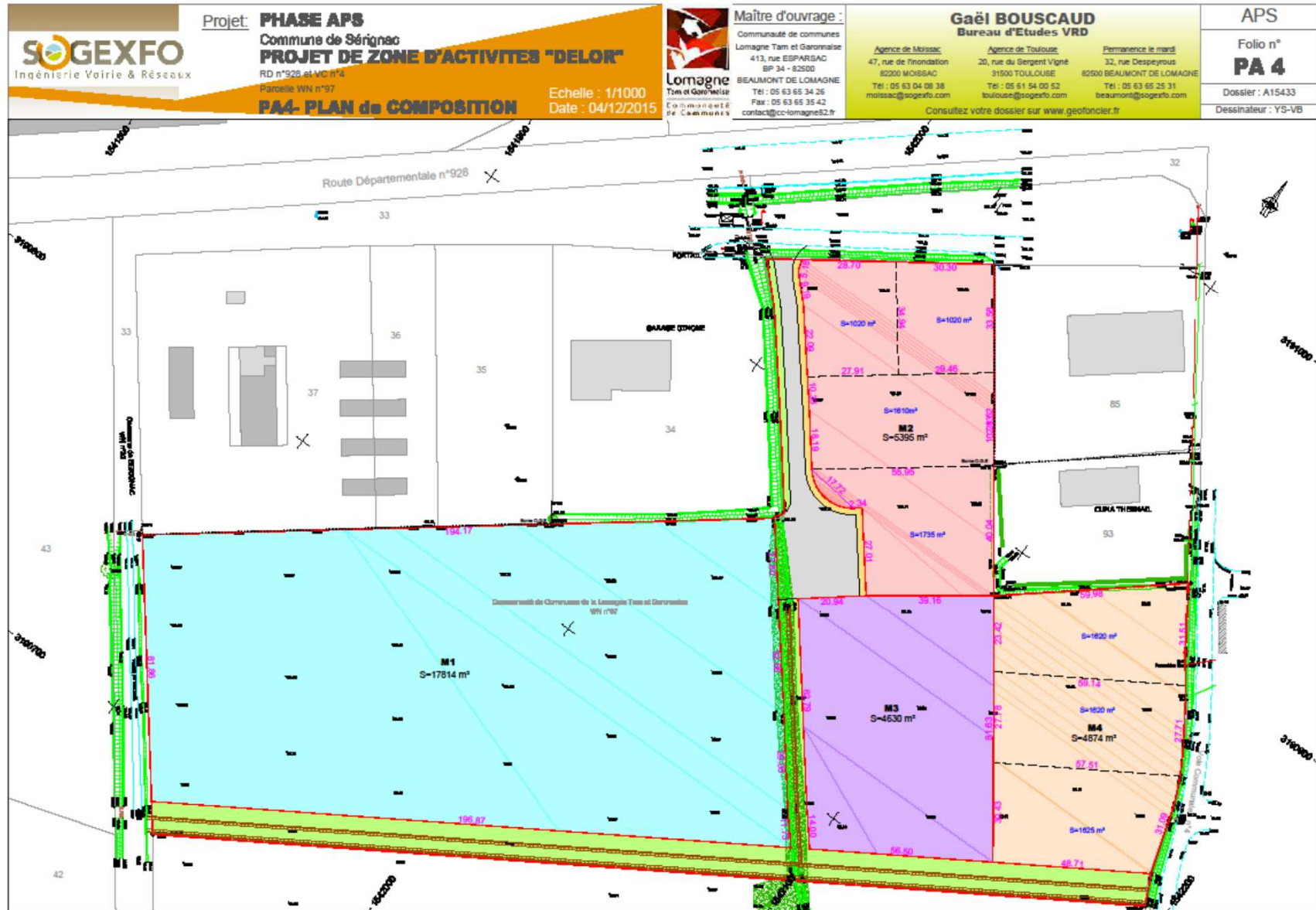


# Extension et aménagement ZA Delor à Sérignac





# Extension et aménagement ZA Delor à Sérignac





## Création d'un hôtel d'entreprises ZA de Bordevieille (Beaumont)

Lieu d'implantation : dernière parcelle 3157 m<sup>2</sup> (ZV54) :

> 2014-2015 : demande Mr FENIE usine construction bateaux avirons en matériaux composites : création Société FENCCO

Société FENCCO éligible au contrat d'appui entreprises (aides Dépt/Région)

Recherche local 500m<sup>2</sup> à 600 m<sup>2</sup> à louer en ZRR

Implantation provisoire : ancien garage Peugeot Beaumont (rte Montauban)

### **Proposition CCLTG : hôtel d'entreprises construit par la CCLTG**

Construction d'un bâtiment de type industriel (ossature et bardage métallique) (option : toiture avec panneaux photovoltaïques).

800m<sup>2</sup> à 900 m<sup>2</sup> de plain pied pouvant accueillir 3 entreprises réparties en 3 espaces cloisonnés dont une partie à usage de bureaux.

1 atelier de production d'environ 550 m<sup>2</sup> : locataire Mr Fenié

2 ateliers de production de 150 m<sup>2</sup> à 200 m<sup>2</sup> (modulables)





# Création d'un hôtel d'entreprises ZA de Bordevieille (Beaumont)

**Lancement consultation maîtrise d'oeuvre**  
**Plan financement prévisionnel (approche interne) à valider**  
**Demandes subventions**

<b>Coût prévisionnel global</b>	<b>600 000 € (approche interne)</b>
<b>Dépenses :</b>	
Achat terrain	12 628 €
Travaux	500 000 €
Imprévus	37 372 €
Maîtrise d'oeuvre	50 000 €
<b>Recettes :</b>	
Europe (Leader)	120 000 €
Etat (DETR)	125 000 €
Etat (TIL)	20 000 €
Région	120 000 €
Dépt	38 125 € (quid loi NOTRe?)
Autofinancement	176 875 € (29.5%)

## Orientations budgétaires 2016

Mr Garrigues précise qu'il a rencontré un représentant de GDF Suez en présence de Mr ISSANCHOU, vice-Pt de la commission économie. Ce groupe propose l'implantation de bâtiment industriel avec couverture photovoltaïque.

Prix d'un bâtiment 800 m<sup>2</sup> (toit ossature et panneaux photovoltaïques) : 180 K€

Revente de l'électricité : 16 K€/an

Durée de vie des panneaux : 25 à 30 ans ; recyclés par GDF Suez

La commission finances et personnel s'oriente sur la construction de ce type de bâtiment pour l'hôtel d'entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la création d'un hôtel d'entreprises sur la ZA de Bordevieille (Beaumont).



# Social

## Projet Maison de Santé

### ➤ **Maison de santé Pluri-professionnelle** à Beaumont

Monsieur le Président rappelle que les professionnels de santé ont unanimement décidé de renoncer au projet communautaire (voir courrier des professionnels de santé).

L'ARS et la Sous-Préfecture sont informées des difficultés rencontrées dans l'aboutissement de ce projet.

Le groupement des professionnels de santé va, semble t'il, créer un pôle santé sans lieu commun.

Mme Lucie DISBEAUX interroge Mr le Président sur le devenir des dotations financières attribuées.

Monsieur le Président répond que ces dotations seront reconduites si le projet se poursuit.

Les élus de la commune de Beaumont proposent que la Communauté de Communes engage une discussion avec les professionnels de santé afin de relancer le projet de maison de santé. Le canton de Beaumont est menacé à moyen terme par la désertification médicale.

Monsieur le Président explique que le projet d'aménagement du site ne convient pas aux professionnels de santé car il est situé sur une zone inondable . Aujourd'hui, le projet de maison de santé est donc mis en attente. Il rajoute qu'il est ouvert à toute discussion.

Mr Jean-Louis DUPONT fait part de son mécontentement quant à l'abandon pur et simple de ce projet qui mettra à mal la qualité des soins sur le secteur de Beaumont.



### ➤ **Vente terrain à Biofusion**

Monsieur le Président a rencontré le laboratoire BIOFUSION afin de finaliser les conditions de vente d'une partie du terrain SENTIS d'une superficie de 774 m<sup>2</sup> pour un montant estimé à 40 000 €.

La SCI LD-FRESH IMMO est également intéressée par l'achat de la surface restante (emprise bâtie de 3 762 m<sup>2</sup>) pour un montant de 150 000 €.

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE rappelle que la Commission Finances a émis un avis favorable concernant le projet d'implantation de la crèche sur le terrain de SENTIS.

Monsieur le Président précise que ce projet d'implantation pose problème car le terrain SENTIS est situé en zone inondable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la vente des terrains SENTIS à Biofusion et à la SCI LD-FRESH IMMO.**



# Aides valorisation façades

Aides aux propriétaires autour des halles de Beaumont et de Lavit et les autres communes pour bâtiments situés autour halles et à proximité églises : **35 % de subvention dans la limite de 3 000 €HT de travaux subventionnables par façade visible de l'espace public.** Enveloppe globale opération **24 000 €**

1<sup>er</sup> dossier attribué : Pierre FERRARI (Lavit) 923.55 € (subv CCLTG)

**2<sup>ème</sup> dossier présenté : Max DAYREM (Maubec) 2 maisons concernées = 2 façades éligibles 1050€ subvention/façade**

**Proposition attribution subvention CCLTG : 2100 €**



Monsieur le Président précise que Mr DAYREM ne pourra pas participer au vote car deux dossiers le concernent.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve l'attribution de ces aides.**



# Nouvelle OPAH de la CCLTG 2015-2018 participations propriétaires occupants

Nom du propriétaire	Adresse du logement	n° dossier	MONTANT SUBVENTIONNÉ	SUBVENTION ANAH	TAUX %	SUBVENTION FART ASE	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
<b>PROPRIETAIRES OCCUPANTS</b>								
<b>GUIRAUD</b>	82500 LARRAZET	82003639	50 000.00 €	25 000.00 €	50.00	2 000.00 €	1 950 €	
<b>MEGLIO</b>	82500 SERIGNAC	82003641	20 000.00 €	7 000.00 €	35.00	1 000.00 €	200 €	
<b>BOISSELET</b>	82500 BEAUMONT	82003651	20 000.00 €	10 000.00 €	50.00	2 000.00 €	200 €	
<b>DELUC</b>	82120 GENSAC	82003663	11 683.00 €	5 841.50 €	50.00	0.00€	325 €	

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte de subventionner les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants.**



# Voirie : travaux Asques

Voirie : projet réalisation de travaux de renforcement et d'élargissement de la chaussée à Asques (VC N°6 et VC N°14)

Coût Prévisionnel : 238 793 €HT

**Plan financement prévisionnel à valider / demandes subventions**

Nécessité des travaux pour répondre au volume d'activité croissant  
sté BRUN CONDITIONNEMENT (60 emplois)

Monsieur le Président précise que les Commissions Voirie et Finances ont émis un avis favorable.

## Dépenses :

Travaux d'investissement	238 793 € HT
<b>Total €HT</b>	<b>238 793 € HT</b>

## Recettes :

Etat (DETR)	59 698 €	25%	<i>sollicité</i>
Conseil Départemental	71 638 €	30%	<i>sollicité</i>
Conseil Régional	59 698 €	25%	<i>sollicité</i>
Part communautaire	47 759 €	20%	
<b>Total €HT</b>	<b>238 793 € HT</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel .



## Rappel objectif du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)

**= la desserte très haut débit (100 Mbit/s) des prises du départ avec**

- la création d'un réseau de collecte départemental
- des opérations de montée en débit filaire via l'opticalisation de NRA ou via l'offre PMR
- une structure de gouvernance de type SMO auquel les EPCI et le Département adhèrent

**= SDAN : cadre d'intervention financier négocié de 52 m€ co-financé :**

**Etat 24 M€,**

**Reste à financer Région-Département-EPCI (environ 30 M€)**

**48% Région – 40% Département – 12% EPCI**

**Objectif 5 mbits/s pour tous (accès offres opérateurs triple play TV, tél, internet)**

A échéance 2032, Département prévoit la couverture de 100 % des prises en FttH



# Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)

**OU :** Proposition d'adhésion au Syndicat Mixte, approbation des statuts désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant

> **Statuts Syndicat (cf doc) : répartition des voix au Conseil Syndical du Syndicat (327 voix pour les EPCI, 328 voix pour le Département) :**

**37 voix pour notre Communauté de Communes**

☞ EPCI resteront maîtres de leur choix d'aménagement numérique et de leur stratégie locale : le syndicat garantit le cadre (négocié avec partenaires publics) commun à chaque EPCI.

1<sup>er</sup> janvier 2016 : création du syndicat mixte

**Exemple : Syndicat Gers Numérique** : budget fonctionnement : 370 KE (financé à 60% CD32 et 40% EPCI membres= (estimatif 15 000 €/an CCLTG pour fonctionnement syndicat)

## Proposition :

Mr Francis GARRIGUES, délégué titulaire

Mr Patrick PRADINES, délégué suppléant

**Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur :**

- **L'adhésion à ce syndicat,**
- **L'approbation des statuts,**
- **Désigner Mr Francis GARRIGUES, délégué titulaire et Mr Patrick PRADINES, délégué suppléant.**





# Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN)

## Orientations proposées pour la CCLTG à affiner :

> 2016-2018 Extension et montée en débit du réseau radio CCLTG dans le cadre d'un programme pluri annuel d'investissement : **2016 BP 160 000 €**  
**2017 BP 160 000 €**

Extension réseau hertzien sur 10 cnes + montée débit du réseau existant

> 2017 Fibrage des centraux téléphoniques (co-financé par CD, CCLTG et Orange 90% subv.) et pose d'un NRA à Gimat 200 000 € (subv.80%) + à préciser...

> 2018 étude-fibrage des ZA de la Lomagne

*CCLTG souhaite intégrer projets d'opticalisation prévus par Orange pour ne pas investir dans zones jugées inopportunes*



➤ **Pôle d'Equilibre territorial et Rural (PETR) :**

- transformation du Pays Garonne Quercy Gascogne en PETR,
- adoption des statuts (cf document),
- désignation de 3 délégués suppléants

Proposition : M. Christine CARETTE, René GIAVARINI, Bernard SALOMON

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur :**

- **La transformation du Pays en PETR,**
- **L'approbation des statuts,**
- **La désignation de 3 délégués suppléants : Marie-Christine CARETTE, René GIAVARINI, Bernard SALOMON**

➤ **Programme LEADER :**

Le PETR sera la structure porteuse du **GAL (Groupe d'Action Local)** qui mettra en œuvre le programme LEADER. Il est nécessaire de désigner un titulaire et un suppléant à ce comité de programmation.

Proposition : J. Luc DEPRINCE, Bernard DIANA

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur :**

- **La désignation un membre titulaire : Jean-Luc DEPRINCE et un membre suppléant : Bernard DIANA**

Monsieur le Président annonce que des candidatures peuvent être encore déposées pour intégrer le collège privé du comité de programmation. Les membres pourront être des commerçants, des agriculteurs, des artisans, des représentant d'entreprises...

➤ **Petite enfance association P'tits Loups : délibérer pour approuver le principe du versement d'un acompte des subventions par anticipation avant vote budget.**

Monsieur le Président explique que le versement des acomptes des subventions n'intervient qu'après le vote du budget soit en Avril ou mai. De ce fait, l'association Les P'tits Loups peut rencontrer des difficultés financières. Le versement des ces acomptes par anticipation devrait résoudre ce problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte de procéder aux avances de subventions qui seront versées au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2016 :

- Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) les P'tits Loups : 25 875 €
- Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) : 6 750 €
- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : 5 625 €



### ➤ **Ouverture d'un poste d'animateur**

Monsieur le Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01/02/2016 la création d'un poste d'animateur à temps complet suite à la réussite de Diane AOUEILLE au concours d'animateur.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire accepte la proposition de création d'un poste animateur à temps complet.

### ➤ **Pôle Petite enfance**

Monsieur le Président explique que les dépenses liées aux travaux de rénovation de la crèche Les P'tits Loups sont importantes.

La commission Finances et Personnel a émis un avis favorable pour créer un « Pôle Petite Enfance » qui pourrait réunir l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE crèche), le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), le lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), le centre médico psychologique infanto juvénile et adulte (CMP) dans un seul et même lieu. Il faudrait rechercher un terrain.

Ce projet sera abordé en commission Affaires scolaires, sociales.

### ➤ **Questions diverses**

#### **Signature avenant au Contrat Enfance et Jeunesse CEJ (2014-2017)**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un avenant au CEJ 2014-2017 doit être signé afin d'intégrer les nouvelles heures de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP).

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire accepte la proposition .



### **Création d'un local technique de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise**

Monsieur le Président expose à l'assemblée le projet de création d'un local technique de la Communauté de Communes.

A ce stade du projet, l'estimation globale de ces travaux s'élève à 135 000 € HT pour un coût prévisionnel opération de 143 950 € HT.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le coût de l'opération et accepte de solliciter une subvention au Département.

### **Maintien des horaires de la Poste à Larrazet**

Monsieur le Président donne la parole à Mr Ghislain DANGAS, maire de Larrazet.

Monsieur DANGAS sollicite le soutien du Conseil Communautaire pour maintenir les horaires de la poste de Larrazet à 20 h. Par ailleurs, il invite les délégués à se rendre devant le bureau de poste de Larrazet, le samedi 9 janvier 2016 à 11 h pour expédier avec le comité de défense « les cartes de vœux » à la Direction de la Poste.

Monsieur le Président propose que le Conseil Communautaire délibère « pour le maintien à 20h hebdomadaires des horaires d'ouverture de la poste de Larrazet ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve cette proposition.



### **Demande de subvention pour le Service Municipal Animation Jeunesse (SMJ) :**

Madame Danielle CAPELLE interpelle Monsieur le Président concernant une demande de subvention pour le Service Municipal Animation Jeunesse qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président répond qu'il faut adresser un courrier à la Communauté de Communes.

Ensuite cette demande sera proposée à la Commission Affaires scolaires, sociales puis en Commission Finances et Personnel.

### **Présentation du bilan ADEFPAT**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes fait régulièrement appel à l'ADEFPAT pour des accompagnements. Le prochain accompagnement est prévu avec l'Office de Tourisme Intercommunal.

Ensuite il donne la parole à Mr Christian MAILFERT pour la présentation du bilan ADEFPAT (voir document joint).

### **Schéma départemental de coopération intercommunale**

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE interroge Monsieur le Président sur la décision du Préfet concernant le rejet de la délibération sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Tarn et Garonne.

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE rappelle que des communes de la Communauté de Communes n'approuvent pas le schéma départemental.

Monsieur le Président explique que la délibération a été rejetée car elle a été transmise le jour avant la période des deux mois de consultation. Il fait part de sa rencontre avec élus de la CC Sère Garonne Gimone qui s'est tenue le mardi 1er décembre à St Nicolas de la Grave.

Il explique qu'il a été reçu avec une délégation de 5 vice-Présidents à la Mairie de St Nicolas de la Grave afin de rencontrer les élus de la Communauté de Communes Sère Garonne Gimone.



A ce jour, il n'y a pas de perspective de fusion avec notre collectivité ; tout est déjà finalisé . Les élus de Sère Garonne Gimone ont d'ailleurs voté l'adhésion à la Cté de Cnes Terres de confluences en un seul bloc.

Monsieur le Président réaffirme sa volonté de ne pas fusionner puisque la loi NOTRe ne nous l'impose pas car :

- Notre collectivité a ses finances saines.
- Notre budget est cohérent.

Toutefois, par la suite, rien n'empêche que des Communes intègrent notre collectivité. Ce sera peut-être le cas de Couture, Fajolles, Labourgade, St Arroumex... La commune de St Nicolas souhaiterait se rapprocher des deux Rives.

Suite à un débat animé, Monsieur le Président propose de voter à bulletin secret :

Pour ou contre le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Tarn et Garonne.

A l'unanimité les délégués n'ont pas souhaité procéder au vote à bulletin secret.

Monsieur le Président effectue alors le vote à main levée :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Département de Tarn et Garonne par une voix d'écart et deux abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Monsieur le Président invite les délégués à prendre le verre de l'amitié. Le Président, F. Garrigues